Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)

Le Maire

Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le
ID : 053-200054716-20230310-2023024-DE

2023-024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 06/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 06/03/2023

Le dix mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	~~DE JENLIS Anne~~	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
~~PARIZEAU Eric~~	~~PERICHET Nelly~~	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : Mmes Anne de Jenlis – Nelly Périchet – M. Eric Parizeau

Pouvoirs : de Mme Anne de Jenlis à M. Michel Galvane, de Mme Nelly Périchet à Mme Aline Davoust

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de votants : 18 (dont 2 pouvoirs)

Mme MEZIERE Thérèse est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□

MOUVEMENT DE PERSONNEL : NOMINATION D'UN AGENT STAGIAIRE

Monsieur le Maire rappelle les échanges qui se sont déroulés lors du conseil municipal du 10 février 2023 à l'occasion de la demande de réintégration d'un agent placé en disponibilité pour convenances personnelles qui a émis le souhait de revenir sur la commune.

Après consultation du service juridique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne, à deux reprises, il a porté à la connaissance de la collectivité les modalités de retour de cet agent et le fait de nommer, l'agent en remplacement sur le poste initial, stagiaire de la fonction publique territorial.

Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le
ID : 053-200054716-20230310-2023024-DE

Il est rappelé que cet agent contractuel assure les missions d'assistante en restauration scolaire, assure l'accueil périscolaire de Chammes (actuellement conservé) ainsi que l'entretien des locaux de l'ensemble des sites communaux et la gestion locative des salles communales à hauteur de 25 heures hebdomadaires annualisées.

Au vu de cette charge de travail, Monsieur le Maire souhaite passer ce poste à hauteur de 27,5 heures hebdomadaires annualisées.

Cet agent a été rencontré et a accepté la proposition de la collectivité.

Au vu de cette proposition, et d'après le CDG53, la commune n'a pas à solliciter l'avis du comité technique pour modifier l'amplitude horaire de ce poste et nommer l'agent stagiaire de la fonction publique.

Dans cet état de fait, la commune doit supprimer le poste ouvert à hauteur de 25 heures hebdomadaires annualisées et ouvrir un poste à hauteur de 27,5 heures hebdomadaires annualisées pour nommer l'agent sur les missions qui lui sont dévolues et qui ne sont aucunement modifiées jusqu'au 31 août 2023.

Ses missions pourraient être revues lors de l'élaboration des plannings au vu de la rentrée scolaire 2023-2024.

La déclaration d'ouverture de poste a été faite auprès du CDG53, via le site « Emploi Territorial » en date du 1er mars 2023 , validé par la Préfecture de la Mayenne le 08 mars 2023.

Au vu de l'ensemble des démarches a réalisé, monsieur le maire propose que cet agent soit nommé stagiaire de la fonction publique territoriale, à compter du 1er avril 2023, à raison de 27,5 heures hebdomadaires annualisées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0

- **SUPPRIME** le poste à hauteur de 25 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 31 mars 2023 ;

- **OUVRE** le poste d'agent technique polyvalent à hauteur de 27,5 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1er avril 2023 ;

- **ACTE** la nomination de cet agent, à compter du 1er avril 2023, stagiaire de la fonction publique territoriale sur les missions d'agent technique territorial polyvalent œuvrant pour l'assistante en restauration scolaire, assurer l'accueil périscolaire à Chammes (tant que celui-ci est conservé) assurer l'entretien des locaux de l'ensemble des sites communaux (en lien avec l'agent placé à hauteur de 8 heures hebdomadaires) et assurer la gestion locative des salles communales, et ce à hauteur de 27,5 heures hebdomadaires annualisées ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le
ID : 053-200054716-20230310-2023024-DE

- **ADOPTE** la modification du tableau des emplois et des effectifs ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder à la nomination de l'agent au 1er avril 2023, en tant que stagiaire de la fonction publique territoriale

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 16 mars 2023

Le Maire,
Michel GALVANE

MAIRIE DE SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES * 53270 *

Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le
ID : 053-200054716-20230310-2023024-DE